

# LE TCF-ANF

## Test de Connaissance du Français pour l'accès à la nationalité française

Le "TCF pour l'accès à la nationalité française" (TCF-ANF) a été spécifiquement conçu pour répondre aux nouvelles dispositions introduites par le ministère français de l'Intérieur relatives au contrôle de la connaissance de la langue française pour les postulants à l'acquisition de la nationalité française.

N.B. : Le passage du TCF-ANF est sanctionné par une attestation qui n'est valable que pour un dossier de demande d'acquisition de la nationalité française par mariage ou par naturalisation. Il n'est pas possible de l'utiliser pour intégrer, par exemple, une université française, ou pour constituer un dossier d'immigration pour le Québec.



### Qui peut être candidat ?

Aucun prérequis n'est exigé pour l'inscription au TCF-ANF.



### Quel est le niveau requis pour les candidats à la nationalité française ?

Depuis le 1er janvier 2012, les candidats à la nationalité doivent prouver qu'ils maîtrisent le français au niveau B1 oral (c'est-à-dire dans les activités "écouter", "prendre part à une conversation", "s'exprimer oralement en continu") défini par le *Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL)*.

Pour le TCF, ce niveau B1 est atteint quand le candidat obtient à la fois :

- un score de 300 points minimum sur 700 pour l'épreuve de compréhension orale ;
- une note de 6/20 minimum pour l'épreuve d'expression orale.



### En quoi consiste l'examen ? Combien de temps durent les épreuves ?

Le TCF-ANF comprend deux épreuves :

- ✓ **Compréhension orale** (29 questions, niveau A1 à C2).  
Durée : 25 minutes. Modalité de passation : salle d'examen collective.  
**Cette épreuve, sous forme de QCM, prend appui sur un document sonore, une fiche de réponses, et un livret comprenant des instructions écrites.**
- ✓ **Expression orale** (3 tâches à réaliser, niveau A1 à C2).  
Durée : 12 minutes. Modalité de passation : entretien individuel avec un examinateur.



### Où se passe l'examen ?

Dans les locaux des centres d'examen agréés.

Le CAEC – GIP Formation propose des sessions d'examen à Nancy et à Metz, ponctuellement à Epinal, Saint Dié, Thionville.



### Quand auront lieu les prochaines sessions ?

Le CAEC - GIP Formation organise une session chaque mois.



### **Combien coûte l'inscription ?**

Les droits d'inscription s'élèvent à **90 euros** (tarif au 01.01.17).



### **Comment faire pour s'inscrire ?**

L'inscription se fait à l'aide de la fiche fournie par le centre d'examen du CAEC – GIP Formation et sur laquelle figure la liste des documents à produire. Cette fiche est également disponible en téléchargement sur le site : <http://www.greta-lorraine.fr/actualite/tests-et-diplomes-en-langues-caec-gip-formation>



### **Comment peut-on se préparer à l'examen ?**

Vous trouverez des informations et des tests d'entraînement sur :

- <http://www.ciep.fr/tcf-anf>
- <http://apprendre.tv5monde.com/fr/apprendre-francais/accueil-tcf>
- <http://www.rfi.fr>
- <http://tcf.didierfle.com>



### **En combien de temps l'attestation est-elle délivrée, et où peut-elle être retirée ?**

Environ six semaines après l'épreuve, le candidat reçoit un courrier lui notifiant la mise à disposition des attestations.

L'attestation est à retirer **impérativement par le candidat lui-même** directement dans son centre d'examen.



### **Quelle est la durée de validité de l'attestation TCF-ANF ?**

L'attestation a une durée de validité limitée à deux ans à partir de la date de la session d'examen.



### **Peut-on être dispensé de passer le TCF-ANF ?**

Pour connaître les dernières mesures en matière d'évaluation du français, consultez le site du ministère de l'Intérieur : <http://www.interieur.gouv.fr/>



### **Pour plus d'informations**

S'adresser à :

**CAEC – GIP Formation (Centre Académique des Examens et des Certifications), à la DAFCO**

28, rue de Saurupt - BP 3039 - 54012 NANCY Cedex

☎ : 03 83 55 65 55

Fax : 03 83 57 95 31

e-mail : [gip-caec@ac-nancy-metz.fr](mailto:gip-caec@ac-nancy-metz.fr)

#### **Les sites utiles :**

- <http://www.greta-lorraine.fr>
- <http://www.ciep.fr>
- <http://www.interieur.gouv.fr>